

Séance du 2 juillet 2020 à 19 heures

Le deux juillet deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Fontanes, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (61)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal), Mme WARTEL Catherine (Arcambal), M. NICOLAON Patrick (Bellefond – La Rauze), Mme DALBERA Marie (Bellefond – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), M. MARX Jean-Luc (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors), M. PACAUD Denis (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. RACHI Abel (Cahors), Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), Mme DE MEIXMORON Françoise (Cahors), Mme BOUGEARD Elsa (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VALADE Anne-Rose (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme VANBESIEEN Joëlle (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme JORDANET Marie-Christine (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme VOLFF Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq-Lapopie suppléant), Mme RAUZIERES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. BORIES Olivier (St Géry – Vers), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille), M. EYROLLES Jean-Louis (Tour-de-Faure suppléant), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels), Mme MAZEYRIE Christelle (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (13)

Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. VACANDARE Johann (Cahors – procuration donnée à M. TESTA), Mme BOUIX Catherine (Cahors en retard arrivée à 20h15), M. DUCHESNE François (Cahors – procuration donnée à M. NICOLAON Patrick), M. TREIL Jean (Douelle), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (Saint Médard), M. TEYSSERE Patrick (Tour de Faure).

Procurations : 3

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20200702-38_02_07_2020-DE
Regu le 07/07/2020

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction des Finances

Objet : Budget Principal – Vote du budget primitif 2020

A été adopté à la majorité

2 abstentions : M. LORIN Thierry et Mme DE MEIXMORON Françoise

4 contre : Mme BOUGEARD Elsa, M. NICOLAON Patrick, Mme DALBERA Marie et M. DUCHESNE
Patrick par procuration

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 2 juillet 2020

Rapporteur : Daniel JARRY

Direction des Finances

Objet : Budget Principal – Vote du budget primitif 2020

Mesdames, Messieurs,

Après affectation des résultats de 2019, le Budget Primitif 2020, proposé au vote du Conseil communautaire, s'équilibre en recettes et en dépenses conformément au rapport de présentation :

Section de fonctionnement à la somme de 38 370 000 €,

Section d'investissement à la somme de 17 570 000 €, dont un montant de crédits de reports en dépenses de 1 857 518,17 € et en recettes à la somme de 1 857 518,17 €.

Le montant de l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement est de 5 400 000 € d'emprunt nouveau et de 600 000 € d'emprunt reporté.

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée, après examen détaillé,

- a- De voter le budget primitif du Budget Principal 2020, tel que proposé ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'emprunt nécessaire à l'équilibre de ce budget à hauteur de 5 400 000 € maximum.

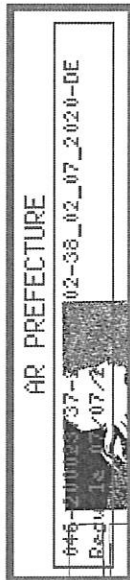
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le 1^{er} Vice-Président,



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX



AR PREFECTURE

046 000000 37-3 02-38_02_07_2020-DE

N° 1259 FPU (2)

EPCI : 400 GRAND CAHORS

ARRONDISSEMENT : 46

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CAHORS

TAUX

FDL

2020

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taux d'habitation :

Taux foncière (bâti) :

Taux foncière (non bâti) :

Taux professionnelle / CFE :

a. Réduction des bases des créations d'établissements

b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire

c. Autres allocations

Dotation pour perte de THLV :

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

2a. BASES NON TAXEES

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

2b. CVAE - DÉGREVEMENTS ET EXONÉRATIONS

CVAE : part dégrèver

CVAE : part relative aux exonérations compensées

CVAE : part relative aux exonérations non compensées

2c. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz - stockage, transport...

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun	Taux maximum dérogatoire	Taux maximum avec rattrapage	Taux moyen 75%	Taux maximum avec capitalisation	Taux maximum avec majoration spéciale
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	32,55	32,78		20,12	32,55	

EPCI en régime de croisière

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe foncière sur les propriétés bâties	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des deux taxes foncières	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre	Taux moyen communal pour 2020 (niveau national)	Taux plafond pour 2020
21	22	23	24	25
0,993085	0,993660		26,45	52,90

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : national	Taux maximum de la majoration spéciale :
IIIIII	IIIIII

A
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS